

GECI INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 7.458.477,25 euros
Siège social : 21 Boulevard de la Madeleine - 75001 PARIS
326 300 969 RCS PARIS

Rapport complémentaire du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
à propos de l'augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires, décidée par le
Conseil d'Administration du 14 décembre 2009,
sur délégation de l'assemblée générale du 25 septembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport complémentaire a pour objet de décrire à votre Assemblée les conditions définitives de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2009 dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2008 aux termes de sa douzième résolution.

Nous vous rappelons que votre assemblée, lors de sa réunion du 25 septembre 2008, a décidé la suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :

- investisseurs qualifiés ou
- cercle restreint d'investisseurs

au sens de l'article L.411-2, II, 2° du Code monétaire et financier.

Votre Assemblée a en outre délégué au conseil le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein des catégories susvisées ainsi que le nombre d'actions à attribuer à chacun d'entre eux dans la limite d'un plafond global fixé à 10% du capital social au jour de l'émission.

Le Conseil, lors de sa réunion du 14 décembre 2009 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 7.587.000€ (se décomposant en une augmentation de capital en valeur nominale de 675.000€ et une prime d'émission totale de 6.912.000€), par émission de 2.700.000 actions nouvelles de 0,25€ de valeur nominale chacune, émises au prix de 2,81€, comprenant une prime d'émission de 2,56€.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été déterminé par le Conseil du 14 décembre 2009 comme indiqué ci-après, conformément aux conditions fixées par votre Assemblée du 25 septembre 2008, aux termes de sa douzième résolution, à savoir la moyenne pondérée des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5%.

La moyenne pondérée des trois dernières séances des 9, 10 et 11 décembre 2009 correspondait à 2,96€.

Le Conseil a décidé d'appliquer une décote de 5%, ce qui établit à un prix d'émission de 2,81€. La prime d'émission s'élève par conséquent à 2,56€.

Cette augmentation de capital a été réservée aux personnes suivantes, qui répondent aux caractéristiques fixées par votre assemblée, et selon la répartition indiquée ci-après :

- Société Airinvest SGPS, Lda, pour 1.350.000 actions
- Société GIAS Aviation Consulting, Lda pour 1.350.000 actions

Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les personnes susvisées et a été réalisée le 29 décembre 2009, comme en attestent les bulletins des souscriptions reçus des souscripteurs, dont une copie est annexée aux présentes.

Les souscriptions pour un montant total de 7.587.000€ (se décomposant en une augmentation de capital en valeur nominale de 675.000€ et une prime d'émission totale de 6.912.000€) ont été libérées en espèces, dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale ainsi que l'atteste le certificat établi par CACEIS Corporate Trust, dépositaire des fonds, dont un exemplaire est annexé aux présentes.

En conséquence, le capital social a été augmenté de 6.783.477,25€ à 7.458.477,25 € et est désormais composé de 29.833.909 actions chacune d'une valeur nominale de 0,25€.

Les actions nouvelles ont été créées avec jouissance au jour de leur souscription. Elles sont, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

L'incidence de l'émission des actions sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital est décrite annexe.

Vous entendrez également la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, qui a vérifié la conformité des modalités de l'opération susvisée au regard de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale et des indications fournies à celle-ci et vous donne son avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant définitif, ainsi que sur l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital.

Le Conseil d'Administration

caceis
CORPORATE TRUST

**AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE DE
GECI INTERNATIONAL**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 783 477,25 EUROS

AYANT SON SIÈGE SOCIAL

21 BOULEVARD DE LA MADELEINE

75001 PARIS

RCS PARIS 326 300 969

Certificat du dépositaire des fonds

Je soussignée, Janine PILAT, Responsable du service Opérations et Flux agissant au nom et pour le compte de CACEIS Corporate Trust, disposant des pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes,

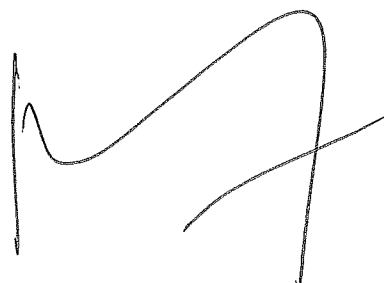
certifie :

qu'il a été déposé, sur le compte « Augmentation de capital » GECI INTERNATIONAL, la somme de 7 587 000,00 euros, représentant l'intégralité du versement en numéraire, effectué par les souscripteurs à l'augmentation du capital social décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2009 sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 septembre 2008.

Qu'il résulte que 2 700 000 actions nouvelles de 0,25 euros de valeur nominale chacune ont été souscrites au prix unitaire de 2,81 euros.

Le présent certificat est délivré en application de l'article L. 225-146, alinéa 1, du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 29 décembre 2009
en cinq exemplaires



CACEIS Corporate Trust

Société Anonyme au capital de 12 000 000 €
439 430 976 R.C.S. Paris - TVA : FR 84439430976
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 PARIS
Adresse de l'établissement principal : 14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux
Adresse postale : 14, rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France
www.caceis.com

Annexe 2: Incidence de l'émission des actions sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières domant accès au capital

Au vu d'une situation financière intermédiaire établie le 30.09.09 selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel, et après prise en considération d'une précédente augmentation de capital de 51.158 € réalisée le 26 novembre 2009 par création de 204.632 actions nouvelles (suite à la conversion de BSA et à l'attribution d'actions gratuites à des salariés du Groupe), l'augmentation de capital ainsi réalisée a eu l'incidence suivante sur la situation des titulaires de titres de capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres :

	Avant augmentation de capital	% du capital	Après augmentation de capital	% du capital	Ecart	Effet Dilutif
Serge Bitboul et GTH	13 050 074	48,095%	13 050 074	43,742%	4,353%	-9,05%
Flottant	14 083 835	51,905%	14 083 835	47,207%	4,697%	-9,05%
Nouveaux Investisseurs		0,000%	2 700 000	9,050%		
Total	27 133 909	100,00%	29 833 909	100,00%		

	Avant augmentation de capital	% des droits de vote	Après augmentation de capital	% des droits de vote	Ecart	Effet Dilutif
Serge Bitboul et GTH	23 034 690	61,893%	23 034 690	57,706%	4,186%	-6,76%
Flottant	14 182 419	38,107%	14 182 419	35,530%	2,578%	-6,76%
Nouveaux Investisseurs		0,000%	2 700 000	6,764%		
Total	37 217 109	100,00%	39 917 109	100,00%		

1) Montant et pourcentage de la dilution

Sur la base d'un prix de souscription à 2,81€ par action, les capitaux propres s'établiraient comme suit :

		Avant augmentation de capital	Augmentation de capital	Après augmentation de capital
Capitaux propres dont :		19 010 654		26 597 654
	Capital social	6 732 319	675 000	7 407 319
	Primes, réserves et résultats accumulés	12 278 335	6 912 000	19 190 335
Nombre d'actions existantes		27 133 909	2 700 000	29 833 909
Capitaux propres par actions (en euros)		0,70		0,89

2) Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la société préalablement aux émissions de capital liées à l'augmentation de capital, détiendrait 0,091% du capital de la société après émission de 2.700.000 actions nouvelles.